

**Direction Commande publique**

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE  
D'ŒUVRE PORTANT SUR LA RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE (ESPACES  
COMMUNS, RESEAUX ET AMENAGEMENTS DES BUREAUX DANS L'OPEN  
SPACE) N°3.M1803**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n° DM-2018-301 en date du 21 décembre 2018 relatif à la conclusion du présent marché,

Considérant que la Ville d'Annonay a confié, en cours de chantier, à la société ATRIUM 3D le soin de réaliser des travaux non initialement prévus,

**DECIDE**

**Article 1**

La conclusion d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « Rénovation de l'hôtel de ville (espaces communs, réseaux et aménagements de bureaux dans l'open space) avec la société ATRIUM 3D sise 15 Place des Cordeliers – 07100 ANNONAY. Le montant de cet avenant est de 7 623,14 euros HT (9 147,77 euros TTC)

Le nouveau montant du présent marché est de 86 197,14 euros HT (103 436,57 euros TTC)

**Article 2**

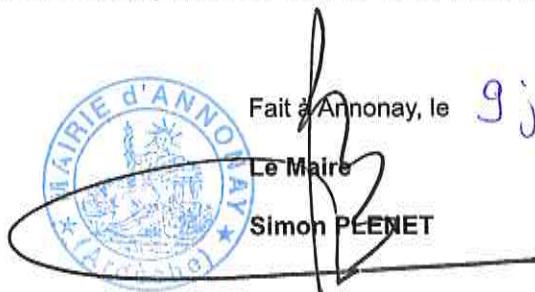
La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société désignée ci-dessus.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :